

Retraites : une autre réforme du financement est possible et nécessaire

Frédéric Boccara

Le projet Raffarin-Fillon sur les retraites allonge la durée de cotisation de tous, avec au bout du compte pour seule limitation l'espérance de vie ! Il amènerait une baisse des pensions de 20 % à 30 %. Il encourage la capitalisation et la baisse du coût salarial, facteurs essentiels d'insécurité de l'emploi, des salaires et des pensions.

Dans ce cadre, il ne dit mot des exonérations de cotisations sociales patronales (18 Mds d'euros) que le gouvernement amplifie par ailleurs. Il ne dit mot non plus des incitations aux placements financiers de toutes sortes. Il prétend ainsi ignorer l'échec cuisant de ce type de politiques, échec que signe pourtant la récession qui s'annonce.

Ce plan repose sur des hypothèses contestables concernant la démographie, le chômage mais aussi la croissance du PIB pour les 30 (!) prochaines années. Il considère en outre ces hypothèses comme des données sur lesquelles la politique, économique notamment, ne peut agir.

Cependant une réforme profonde est nécessaire. Ceci contrairement à certains propos lénifiant qui insistent sur le caractère limité des efforts financiers à fournir.

Élargissement de l'assiette, modulation des cotisations et action sur l'emploi des entreprises doivent faire vraiment irruption dans le débat actuel sur le financement, face à tous les non dits, aux idées reçues et au besoin d'alternative.

Il faut une tout autre réforme afin, en particulier, d'accroître les ressources sans allonger

les durées de cotisation et sans réduire les pensions, et même les améliorer.

Pour cela, il s'agit d'inciter à une autre gestion ne favorisant pas la croissance des profits financiers contre l'emploi et les capacités humaines, mais l'inverse.

Cela appelle, entre autres, une modification du type de cotisations sociales. Donc une réforme profonde du financement des retraites.

Quelles propositions ?

Face à cela, un premier levier consiste à élargir l'assiette en mettant à contribution les revenus financiers des entre-

prises, et ceci au même niveau que les salaires. Cette idée d'une taxation des revenus financiers a progressé depuis 1995, suite notamment à la bataille menée en décembre 1995 avec l'appel « *Pour une autre réforme* » lancé par Paul Boccara, Catherine Mills et Yves Dimicoli.

Mais, les propositions nouvelles ne se réduisent pas à la taxation des revenus financiers. Cette taxation est essentielle surtout dans l'immédiat, à court terme, mais elle est insuffisante. Il n'y a pas qu'un « trésor » statique à taxer, il s'agit aussi de jouer sur la dynamique de la croissance et son contenu.

Un deuxième levier, déjà avancé dès le milieu des années 1970 par Paul Boccara et repris dans l'Appel de 1995 (1), est constitué par la modulation des cotisations sociales patronales en fonction de la création d'emplois en quantité et en qualité ou plus exactement de l'importance des salaires.

Ce deuxième levier est essentiel, surtout à moyen terme, car il joue sur les gestions patronales anti-emploi et anti-sociales. Il s'agit de pratiquer un taux de cotisation retraite amoindri pour les entreprises qui augmentent la part des salaires dans la VA, mais alourdi pour celles qui diminuent cette part. L'incitation à accroître les salaires tend à augmenter la base des cotisations et donc sa masse. En outre, à la valeur ajoutée prise en compte dans le calcul de la modulation on doit ajouter les profits de caractère financier. Il s'agit alors de la valeur ajoutée dite « globale ». Sa croissance au détriment des salaires est donc pénalisée par des cotisations supérieures.

Ainsi, on engage une logique d'efficacité fondée non pas sur la baisse des coûts salariaux, mais sur le développement des dépenses humaines, sociales et d'innovation.

La montée en régime des effets de ce second levier pour le financement serait alimentée par la bascule des placements financiers vers les dépenses d'emploi.

En outre, en cohérence avec l'avancée vers une sécurité d'emploi et de formation, il s'agirait, comme Paul Boccara l'a proposé en 2002, d'ajouter aux salaires les dépenses de formation, ce qui donne un ratio salaires + dépenses de formation/ valeur ajoutée « globale » pour la modulation des cotisations. S'ajouterait aussi la nécessité de cotisation des gens en formation, et donc de bons revenus de formation.

Mais, au-delà de ces deux leviers, l'enjeu le plus décisif pour développer l'emploi et donc les retraites réside dans la mobilisation du crédit de façon sélective et branchée sur tous les acteurs sociaux.

ENGAGER
UNE LOGIQUE
D'EFFICACITÉ
FONDÉE
SUR LE
DÉVELOPPEMENT
DES DÉPENSES
HUMAINES,
SOCIALES ET
D'INNOVATION

Quelle est la portée de l'élargissement de l'assiette aux revenus financiers ?

❶ Il faut bien voir d'abord le besoin d'un élargissement de l'assiette de la cotisation elle-même aux revenus financiers, par une seconde cotisation, dite additionnelle, et non un prélèvement fiscal complémentaire. En effet, d'une part il faut conserver en parallèle la cotisation assise sur les salaires, notamment pour garder le lien avec l'emploi et pour avoir une assiette relativement stable (2). D'autre part un prélèvement fiscal ouvrirait la voie à une budgétisation des

❷ Car précisément, il s'agit bien de mettre à contribution les revenus financiers des entreprises, et non ceux des seuls ménages, pour employer le vocabulaire de l'Insee (3). En effet, contrairement aux affirmations de quelques experts biens conformistes qui les considèrent négligeables, de nombreux revenus financiers viennent s'ajouter au revenu d'exploitation d'une entreprise donnée (l'EBE). Ces revenus financiers restent souvent au sein des entreprises, qui les capitalisent. Ils sont chiffrés, par l'Insee (4), à 92,6 milliards d'euros

recettes au profit de l'État, et donc à la possibilité d'une utilisation pour autre chose que les retraites. En outre, il distendrait le lien avec les entreprises et donc avec leurs gestions, élément pourtant essentiel pour l'emploi et la création de richesses. Enfin, un prélèvement de type fiscal pourrait être facilement limité aux revenus – surtout salariaux – des seules personnes physiques, comme la CSG actuelle et la CRDS, et moins facilement *étendu à ceux des entreprises*.

en 2001 (sociétés non financières et sociétés financières), soit environ 9 milliards d'euros de ressources nouvelles avec une cotisation au même taux que les salaires, à comparer avec le manque à gagner que Fillon évalue à 15 milliards d'euros, avec ses hypothèses alarmistes. Le « ciseau » du manque à financer les retraites se retrouve ici : on produit plus de valeur ajoutée (VA), mais une part de plus en plus importante de la VA échappe à l'assiette actuelle de cotisations, car elle est constituée de profits financiers divers et variés.

Compte Simplifié des Sociétés Non financières

(compte d'exploitation et compte d'affectation des revenus primaires) en Mds d'euros, 2001, Insee

Ressources		Emplois (=utilisations)	
VA	765,1	Salaires bruts	370,4
		Cotisations Sociales Employeurs	124,5
		Impôts à la production	28,6
Intérêts reçus	20,3	Intérêts versés	68,2
Revenus des sociétés (dividendes)	64,5	Revenus distribués (dividendes)	116,6
Revenus réinvestis à l'étranger	4,7	Bénéfices réinvestis de l'étranger	2,3
<i>(en fait capitalisés dans filiales)</i>		<i>(en fait capitalisés dans filiales)</i>	
Divers	0,6	Divers	1,6
		Solde	142,9
		(= profit brut = EBE + profits financiers)	

Revenus financiers des Sociétés non financières : 20,3+64,5=84,8 milliards d'euros.

Pour les sociétés financières (banques, assurances), il faut prendre le solde entre les intérêt et dividendes reçus et versés, hors primes d'assurances, ce qui donne : +7,3 Mds d'euros.

D'où un total SNF+SF=84,8+7,3=92,1 milliards d'euros de revenus financiers des entreprises en 2001.

❸ Les revenus financiers des entreprises ne se réduisent pas aux revenus boursiers, loin de là. Ils représentent tous les profits qui ne sont pas profits d'exploitation (issus de la vente et de la production) et qui sont liés à la propriété du capital. Les deux composantes principales en sont : les dividendes reçus et les revenus de prêts, bancaires ou autres. Même s'ils incluent les revenus boursiers, ils vont donc bien au-delà et sont très bien identifiés dans la comp-

tabilité des sociétés. En particulier, ils incluent les dividendes remontant des filiales vers les maisons-mères, y compris des filiales délocalisées contrôlées à l'étranger et les revenus des placements financiers. Tous ces dividendes ne passent pas, pour l'essentiel, par la Bourse, sauf, à nouveau pour les petits actionnaires, ménages moyens et supérieurs (5). L'essentiel de ces revenus est capitalisé dans les entreprises.

❹ On prétend que ce financement serait fragile, car les revenus boursiers vont parfois en s'évaporant. C'est une façon trompeuse et tronquée de présenter les choses. Trompeuse car de très nombreux revenus financiers ne sont pas boursiers et sont beaucoup moins volatiles qu'on ne le prétend. Présentation tronquée aussi car c'est faire fi du second levier, essentiel, constitué par la modulation des cotisations favorisant l'emploi et les salaires. L'incitation au recul des revenus financiers se traduirait par un

basculement de ressources vers les dépenses salariales et de formation beaucoup moins volatiles. En outre, concernant la volatilité éventuelle, la proposition a été avancée d'une tout autre utilisation du Fonds de réserve permettant un « lissage » des ressources pour compenser les ressources financières inégales selon les années. Ce rôle du Fonds de réserve se combinerait avec son usage pour des crédits favorisant l'emploi et la formation, au lieu de son utilisation actuelle pour les placements financiers.

Modulation favorisant l'emploi et la montée des ressources pour les retraites.

⑥ L'essentiel c'est l'emploi et sa qualité. Ceci pour deux raisons de fond : plus d'emploi cela fait plus de cotisation, mais aussi, un emploi de meilleure qualité, des salariés en sécurité plus et mieux formés, c'est un emploi plus efficace

et donc plus de richesses produites et disponibles pour financer l'ensemble de la protection sociale (retraites, mais aussi maladie, famille, etc.).

⑥ Il s'agit de conserver l'autre partie de l'assiette des cotisations sociales sur les salaires et non de la remplacer par une base valeur ajoutée (6) mais en modulant le taux de cotisation par un rapport salaires et formation sur valeur ajoutée « globale ». Le taux de cette cotisation serait d'autant plus abaissé que les entreprises augmentent dans leur valeur ajoutée « globale » (c'est à dire y compris revenus financiers) la part des dépenses sécurisant et développant l'emploi et la formation (salaires, formation, etc.). En revanche, les entreprises pour lesquelles la part des dépenses salariales, sociales et de formation diminue dans le total valeur ajoutée plus revenus financiers verraient leur taux de cotisation relevé.



⑦ La modulation est ainsi un mécanisme qui donne une cohérence de progrès au système : au lieu de seulement « taper » sur les revenus financiers, on pousse les entreprises à effectuer plus de dépenses pour l'efficacité réelle, à travers l'innovation par l'emploi qualifié, sécurisé et bien rémunéré. On ne joue pas seulement sur la répartition, de façon statique, mais sur la masse de ce qui est produit et sur la façon de produire. Il s'agit de cette façon de modifier le comportement d'emploi des entreprises, pour qu'il consolide la base des retraites au lieu de les fragiliser par les licenciements et leur gestion anti-sociale. Contrairement aux allégations sur une éventuelle fuite de capitaux, cela ouvre aussi un potentiel d'alliance de progrès social avec une partie du patronat et des cadres qui veulent la croissance réelle, basée sur les capacités humaines, l'innovation réelle et non sur la croissance financière.

⑧ Contrairement aussi à ce qui est dit par certains, il ne s'agit pas du tout de taxer les seuls revenus financiers « non réinvestis ». Car que faire s'ils sont réinvestis pour supprimer des emplois ? Favoriser ainsi les investissements « en soi », c'est aujourd'hui pousser au recul de l'emploi, car dominerait un investissement contre l'emploi. Il faut oser mettre au cœur les dépenses de salaire et de formation au delà même du critère « emploi ». Favoriser les investissements dans la mesure où ils seraient créateurs d'emploi, et d'emploi de qualité, c'est une façon forte et décentralisée d'agir non seulement sur le partage de la valeur ajoutée et ses conditions, mais aussi sur de nouveaux rapports entre les entreprises et avec le système bancaire.



⑨ Enfin, une telle modulation ouvre aussi sur un fonctionnement non technocratique. En effet, il s'agirait d'obtenir un droit d'alerte ou d'intervention des salariés (CE, élus, ...) complétant ou corrigeant, à travers leur connaissance du terrain, l'évaluation des dépenses salariales et de formation

et/ou celle des revenus financiers ou de la valeur ajoutée. De même il y aurait à réfléchir sur la possibilité de requalification de certains revenus comme revenus financiers entrant dans l'assiette nouvelle.

Un potentiel de rassemblement ...

Il faut bien voir le potentiel de rassemblement de ces propositions. Finalement, elles combinent les luttes sur les retraites avec les exigences sociales de recul des marchés financiers et de développement de l'emploi. Ainsi, à juste titre, la CGT articule de plus en plus ses propositions sur les deux leviers principaux : « *D'autres ressources peuvent être dégagées par une contribution sur les revenus financiers (...). De même, il faudrait réformer la cotisation des entreprises pour inciter à la création d'emploi qualifiés et pénaliser les entreprises qui jouent contre l'emploi* » (tract national Pour une reconquête de la sécurité sociale).



... et une perspective politique



Dans le même temps, il s'agit d'articuler propositions et perspective de société, pour un projet politique de fond, alternatif et rassembleur.

Insérer les luttes en cours dans la perspective d'un dépassement du marché du travail et du salariat capitaliste par une sécurité d'emploi ou de formation, articulée à d'autres pouvoirs jusque sur les financements, pose la question d'une société qui conjuguerait développement de soi, aspiration à l'autonomie et développement économique efficace, maîtrisé « tous ensemble ». On peut ainsi contribuer à ouvrir des perspectives politiques réellement alternatives. ■

1. Sur l'évolution du débat incluant les travaux des économistes communistes depuis les années 1980, voir C. Mills (avec la coopération de J. Caudron) Protection sociale. *Economie & politique*. Débats actuels et réformes. Montchrestien. Paris 2001.

2. Certains ne veulent absolument pas entendre parler d'une quelconque extension de la base à autre chose que les salaires, à partir d'une vision — que l'on peut qualifier de fétichiste — selon laquelle les salariés n'auraient à s'occuper que de salaires. Au nom de quoi il faudrait tout nommer salaires, y compris ce qui ne rémunère pas un travail effectué !

Dans la CGT en revanche, progressent les idées de taxation des profits financiers des entreprises, dans le même temps, il y a encore une certaine hésitation entre d'une part l'assiette VA et d'autre part la combinaison de l'assiette salaires avec la modulation par le ratio salaires/VA. Or, une simple assiette VA, outre qu'elle ne concerne pas les profits financiers et qu'il ne s'agit pas de VA « globale », ne favoriserait pas le développement de l'emploi, des salaires et des qualifications comme base d'un système de répartition efficace.

Pour clarifier les choses, il faut bien voir que le prélèvement que nous proposons porte en fait sur la VA des entreprises, et finalement sur leurs

profits. L'assiette permet, elle, de calculer le montant du prélèvement de façon à ce qu'il dépende des salaires et donc qu'on ne lâche pas l'emploi et sa qualité, tandis que le taux de ce prélèvement dépendrait du ratio salaires/VA.

3. Même s'il faut aussi élargir la taxation des revenus purement financiers des ménages aisés.

4. Rapport sur les comptes de la Nation 2001, *Insee Résultats* n°002, juillet 2002, p. 23 et 25. Pour les sociétés financières on prend les revenus financiers nets.

5. Il faudrait aussi ajouter les profits dits exceptionnels (= non récurrents) : réalisation de plus-values sur la revente de capitaux, et tous les éléments financiers de rémunération liés aux stock-options.

6. Sur les arguments en faveur d'une assiette salaires et de sa modulation, et non simplement la valeur ajoutée, cf. l'interview de Catherine Mills dans la revue *Economie & Politique* de novembre-décembre 2002. L'idée d'une assiette VA est évoquée depuis les années 80, notamment dans le PS. Il faut noter que le rapport Chadelat de 1997 avait envisagé, parmi d'autres, la possibilité d'une modulation telle que nous la proposons. Mais le rapport Malinvaud commandé par le gouvernement Jospin avait rejeté toute réforme de l'assiette en proposant la réduction massive des cotisations patronales.